



GROUPE
COGEPARC

BLANCHARD
BOULON
COGEPARC
EFFINANCE

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

56 Rue Bourgmayer

01002 BOURG EN BRESSE

EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021

B O U L O N

Société d'Expertise Comptable
& de Commissariat aux Comptes
Inscrite à l'ordre des
Experts-comptables et à la
Compagnie Régionale de Lyon

BOURG-EN-BRESSE
44, rue Léon Perrin - CS 20062
01002 Bourg-en-Bresse
Tél. +33 (0)4 74 45 95 60
Fax +33 (0)4 74 45 95 65

CHÂTILLON
SUR-CHALARONNE
3 allée plain soleil - Côte Buellard
01400 Châtillon-sur-Chalaronne
Tél. +33 (0)4 74 55 30 17
Fax +33 (0)4 74 55 14 74

contact@cabinetboulon.fr
www.cogeparc.com

SA au capital de 39 000 €
RCS Bourg B 329 415 392
TVA NII FR03329415392

SOMMAIRE

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels 1
- Etats financiers au 31 Décembre 2021 5
- Rapport spécial sur les conventions réglementées 34

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2021

À l'Assemblée générale de l'Association COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les règles et méthodes retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes aux dispositions du code de commerce, du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

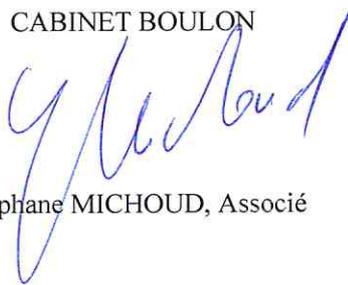
COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BOURG EN BRESSE, le 25 Mars 2022

Le Commissaire aux Comptes

CABINET BOULON



Stéphane MICHOU, Associé

Cegid XRP Ultimate H5_01 QUIAPRD / LNCC-00001	cegid	17-03-22 - 09:31 PCOLAS - Job n°1149898
Balance par plan		

Exercice du 01-01-2021 au 31-12-2021

TOTAL ACTIF

Plan/Compte	Type	01-2021 à 12-2021			01-2020 à 12-2020
		Brut	A déduire	Net	
Frais d'établissement					
Frais de recherche & développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes / immob incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Inst. tech., matériel et outillage indus					
Autres immobilisations corporelles		3.124,36	2.319,48	804,88	1.513,69
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3.124,36	2.319,48	804,88	1.513,69
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immob de l'activité du portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		3.124,36	2.319,48	804,88	1.513,69
En cours de production de services					
Produits intermédiaires & finis					
Marchandises					
STOCKS & EN-COURS					
Avances & acomptes sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances		55.626,80		55.626,80	40.176,29
Disponibilités		177.450,53		177.450,53	168.788,14
Valeurs mobilières de placement					
Charges constatées d'avance		505,21		505,21	979,20
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		233.582,54		233.582,54	209.943,63
Ecart de conversion actif					
Primes de remboursement des obligations					
TOTAL ACTIF		236.706,90	2.319,48	234.387,42	211.457,32
TOTAL GÉNÉRAL		236.706,90	2.319,48	234.387,42	211.457,32

Cegid XRP Ultimate H5_01 QUAPRD / LNCC-CD001	cegid	17-03-22 - 09:31 PCOLAS - Job n°1149899
Balance par plan		

Exercice du 01-01-2021 au 31-12-2021

TOTAL PASSIF

Plan/Compte	Type	01-2021	à 12-2021	01-2020	à 12-2020
Fonds propres statutaires			1.524,49		1.524,49
Fonds propres complémentaires			0,00		0,00
Fonds propres sans droit de reprise			1.524,49		1.524,49
Fonds statutaires			0,00		0,00
Fonds propres complémentaires			0,00		0,00
Fonds propres avec droit de reprise			0,00		0,00
Ecart de réévaluation			0,00		0,00
Réserves statutaires ou contractuelles			155.306,01		150.501,06
Réserves pour projet de fertilité			0,00		0,00
Réserves			155.306,01		150.501,06
Report à nouveau			0,00		0,00
Excédent ou déficit			6.513,17		4.804,95
Situation nette			163.343,67		156.830,50
Fonds propres consommables			0,00		0,00
Subventions d'investissements			0,00		0,00
Provisions réglementées			0,00		0,00
FONDS PROPRES TOTAL I			163.343,67		156.830,50
Fonds reportés liés aux legs ou donation			0,00		0,00
Fonds dédiés			10.869,32		1.809,00
FONDS REPORTES ET DEDES TOTAL II			10.869,32		1.809,00
Provisions pour risques			0,00		0,00
Provisions pour charges			5.129,00		8.563,00
PROVISIONS TOTAL III			5.129,00		8.563,00
Emprunts obligataires convertibles assim			0,00		0,00
Emprunts & dettes auprès ets de crédit			0,00		0,00
Emprunts & dettes financières divers			0,00		0,00
Dettes fournisseurs & cptes rattachés			46.486,59		38.345,17
Legs & donations en cours de réalisation			0,00		0,00
Dettes sociales			5.035,84		5.414,65
Dettes fiscales			0,00		0,00
Dettes des legs ou donations			0,00		0,00
Dettes s/immob et cptes rattachés			0,00		0,00
Autres dettes			3.013,00		80,00
Produits constatés d'avance			510,00		415,00
DETTES TOTAL IV			55.045,43		44.254,82
Ecart conversion passif			0,00		0,00
TOTAL PASSIF			234.387,42		211.457,32
TOTAL GÉNÉRAL			234.387,42		211.457,32

Exercice du 01-01-2021 au 31-12-2021

CPTÉ RESULTAT

Plan/Compte	Type	01-2021	à 12-2021	01-2020	à 12-2020	Calcul
Cotisations			32.352,00		30.152,00	2.200,00
Ventes de biens			17.980,03		1.148,00	16.832,03
Ventes de prestations de services			74.522,80		52.482,40	22.040,40
Ventes de biens et de services			92.502,83		53.630,40	38.872,43
Concours publics et subventions d'exploitation			56.231,59		53.265,92	2.965,67
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co			0,00		0,00	0,00
Dons manuels			361.187,74		346.179,61	35.008,13
Mécénats			2.000,00		2.000,00	0,00
Legs, donations et assurances-vie			0,00		101.772,75	-101.772,75
Ressources liés à la générosité du public			363.187,74		449.952,36	-66.764,62
Contributions financières			41.235,65		0,00	41.235,65
Produits de tiers financiers			460.654,98		503.218,28	-22.563,30
Rep / amort, dep, prov, transf de charge			3.434,00		1.719,20	1.714,80
Utilisations des fonds dédiés			1.809,00		1.680,82	128,18
Autres produits			0,00		0,00	0,00
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I			610.752,81		590.400,70	20.352,11
Achats de marchandises			30.628,87		18.954,40	11.674,47
Variations de stocks			0,00		0,00	0,00
Autres achats et charges externes			76.781,79		78.769,31	-1.987,52
Aides financières			379.502,17		394.316,24	-14.814,07
Impôts, taxes et versements assimilés			490,00		447,00	43,00
Salaires & traitements			53.885,44		45.413,13	8.472,31
Charges sociales			17.169,94		14.708,92	2.461,02
Dotations amort. / dépréciations / provisions			708,81		603,79	105,02
Reportis fonds dédiés			10.869,32		1.809,00	9.060,32
Autres charges			34.866,33		28.678,90	6.207,43
CHARGE D'EXPLOITATION TOTAL II			604.922,67		583.700,69	21.221,98
RESULTAT D'EXPLOITATION			6.830,14		6.700,01	-869,87
De participation			0,00		0,00	0,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis			0,00		0,00	0,00
Autres intérêts et produits assimilés			403,03		417,94	-14,91
Rep / amort, dep, prov, transf de charge			0,00		0,00	0,00
Différences positives de change			0,00		0,00	0,00
Produits nets cessions val.mob.placement			0,00		0,00	0,00
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III			403,03		417,94	-14,91
Dotations financières amort, provisions			0,00		0,00	0,00
Intérêts charges assimilées			0,00		0,00	0,00
Différence négative de change			0,00		0,00	0,00
Charges nettes cessions val. mob. placem			0,00		0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES TOTAL IV			0,00		0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER			403,03		417,94	-14,91
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			9.233,17		7.117,95	-884,78
Produits excep s/opérations de gestion (1)			280,00		0,00	280,00
Produits excep s/opérations en capital			0,00		0,00	0,00
Reprises sur provisions & transfert de charges			0,00		0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V			280,00		0,00	280,00
Charges excep sur opérations de gestion (2)			0,00		2.313,00	-2.313,00
Charges excep sur opérations en capital			0,00		0,00	0,00
Dot excep amortissements et provisions			0,00		0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI			0,00		2.313,00	-2.313,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL			280,00		-2.313,00	2.593,00
Impôts sur les bénéfices			0,00		0,00	0,00
TOTAL PRODUITS (I+III+V)			611.435,84		590.618,64	20.617,20
TOTAL CHARGES (II+IV+VI)			-604.922,67		-586.013,69	-18.908,98
RESULTAT DE L'EXERCICE			6.513,17		4.604,95	1.708,22
Dons en nature			0,00		0,00	0,00
Prestations en nature			0,00		0,00	0,00

Cegid XRP Ultimate H5_01 QUAPRD / LNCC-CD001	cegid	17-03-22 - 10:25 PCOLAS - Job n°1149984
Balance par plan		

Exercice du 01-01-2021 au 31-12-2021

CPTE RESULTAT

Plan/Compte	Type	01-2021	à 12-2021	01-2020	à 12-2020	Calcul
Bénévolat			32,29		0,00	32,29
Contributions volontaires en nature			32,29		0,00	32,29
Secours en nature			0,00		0,00	0,00
Mise à dispo gratuite de biens & services			0,00		0,00	0,00
Personnel bénévole			0,00		0,00	0,00
Prestations en nature			- 32,29		0,00	- 32,29
Charges contributions volont. en nature			32,29		0,00	32,29

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

De même que l'exercice 2020, l'exercice 2021 a été impacté par la pandémie du Covid 19. En particulier l'organisation de manifestations, les interventions en milieu scolaire et les quêtes obsèques ont été plus ou moins perturbées.

L'exercice 2021 n'a cependant pas eu à souffrir de cette pandémie autant que l'année 2020 pouvait le laisser redouter.

L'année 2022 devrait avoir un aspect moins inquiétant.

Mentionner également les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que le départemental verse au siège au titre de l'exercice est calculée sur les ressources dudit exercice et provisionnée normalement dans les charges à payer.

2.2.2 Traitement des legs et donations NEANT

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	3 124			3 124
Total	3 124	0	0	3 124

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C » Néant

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	0	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles Amort. Immobilisations corporelles Amort. Immobilisations financières	1 611	709		2 320
Total	1 611	709	0	2 320

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières : *Néant*

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2021 : *Néant*

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks Néant

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	43 358	43 358	
→ Autres Créances	11 000	11 000	
→ Créances reçues par legs ou donations	1 269	1 269	
→ Charges constatées d'avance	505	505	
Total	56 132	56 132	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations Néant

Rubriques	Début Exercice 01/01/2021	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2021
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2021	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires+caisse	90 088	
Livrets et comptes épargne	80 889	402
Comptes à terme		
Total	170 977	402

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>		
Autres créances		
Subvention à recevoir	11 000	9 000
Dons à recevoir	43 358	31 176
Legs à recevoir du BN	1 269	
→		
→		
→		
Disponibilités	177 450	168 788
Total	233 077	208 964

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Gobelets non utilisés	0	979
Fournitures de bureau	505	
...		
...		
Total	505	979

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	1 524								1 524	
→ Fonds statutaires	150 501				4 805				155 306	
→ Fonds de réserve générale										
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves										
Report à nouveau										
Excédent ou déficit de l'exercice	4 805						4 805		6 513	
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
Total	156 830	0	0	0	4 805	0	4 805	0	163 343	0

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :		1 809	1 809	10 869	1 809	10 869
KIABI	2020	1 809	1 809	10 869	1 809	10 869
→						
→						
Sous-Total "Dons"		1 809	1 809	10 869	1 809	10 869
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		1 809	1 809	10 869	1 809	10 869

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	8 563		3 434	5 129
→				
Total	8 563	0	3 434	5 129

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 487	46 487		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	5 036	5 036		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	3 013	3 013		
Produits constatés d'avance	510	510		
Total	55 425	55 425	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Dettes fiscales :	0	0
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	5 036	5 414
→ Urssaf/ Pôle emploi		
→ Caisse de retraite		
→ Caisse de prévoyance		
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	3 730	4 011
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 306	1 403
→ Prélèvement à la source		
Total	5 036	5 414

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	46 487	38 345
4082 Diverses factures	6 433	9 916
4082 Factures du BN : 2086,45+655,32+3278,23+34034 10%	40 054	28 429
...		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	3 013	80
A payer au BN suite chèque égaré : 3% sur Assur Vie Moreteau	2 313	80
A payer 50% Legs Bellaton au CLB	700	
Total	49 500	38 425

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN Néant

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

(voir documents ci-après)

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.
Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie NEANT

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
Dissolution CE Mitsubishi- solde compte banque	13 338	
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ ...		
→ ...		
→ ...		
→ ...		
Total	13 338	0

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Ventes de marchandises ou de prestations de services	92 503	53 630
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	92 503	53 630

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégré au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	1 809	1 681
Total	1 809	1 681

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects garde un caractère permanent défini depuis de très nombreuses années.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer				0
Assurance	809	264	264	0
Electricité et eau				0
Téléphone	560		112	0
Affranchissement	13 396	10 175	562	0
Autres (à préciser)				0
Total	14 765	10 439	938	0

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition:

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Actions pour les malades		
Actions d'information, de prévention et de dépistage	32 000	33 915
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)	31 026	28 653
Total	63 026	62 568

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2021	2020
Actions pour les malades	32 624	31 470
Actions d'information, prévention, dépistage	67 733	62 419
Actions de formation		
Actions de recherche	379 229	399 282
Actions autres		
Total	479 586	493 171
Versement à d'autres organismes	2021	2020
Actions pour les malades	3 000	3 000
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions autres		
Total	3 000	3 000

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;

- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2021	2020
Frais d'information et de communication	364	65
Honoraires	3 094	2 988
Fournitures+Achats marchandises	212	423
Location-Assurances-Frais postaux-bancaires	4 619	4 054
Frais de formation	232	221
Dotations aux amortissements	709	504
Frais de personnel	31 026	28 653
Total	40 256	36 908

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	10 869	10 869
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	10 869	10 869

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2021	2020
Abandon frais	0,320 du km	1 458	1 122
Dons en nature	Valeur réelle	32	
Locaux	Mise à disposition gratuite	13 000	12 500
	Total	14 490	13 622

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises		1959				28 428		242			30 629
Variation de stock											76 782
Autres achats et charges externes		19 387				52 766		4 619			379 929
Aides financières		379 929									490
Impôts, taxes et versement assimilés		257						233			53 885
Salaires et traitements		29 695						24 190			17 170
Charges sociales		10 334						6 836			10 869
Dotations aux amortissements et dépréciations										10 869	
Dotations aux provisions											34 886
Reports en fonds dédiés											
Autres charges		17 869				5 445		11 572			
Charges financières											
Charges exceptionnelles											
Participations des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices											
TOTAL		459 440	0	0	0	86 639	0	47 692	0	10 869	604 640

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL	0	0	0	0	0

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2021
Contrôle légal des comptes Autres missions	3 024
Total	3 024

4.6.2 Charges et produits exceptionnels Néant

Rubriques	Exercice 2021
Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels	80
Produits exceptionnels sur exercice antérieurs	200
→ ...	
→ ...	
Total	280
Charges exceptionnelles	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

(voir documents ci-après)

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public Néant

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
Total							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser Néant

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	18			
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	1	100	0,06	1572
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations	45	5100	6,11	80172,00
Communication, démarches auprès des médias	80	7500	4,55	117900,00
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)	1	50	0,03	786,00
Quête sur la voie publique ou à domicile	6	150	0,09	2358,00
Démarches auprès des notaires, des entreprises...	2	100	0,06	1572,00
Autres.	1	50	0,03	786,00
Total	154	13 050	11	205 146

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,72 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,72 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	3	3 629	2
Total	3	3 629	2

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de déplacements	176
...	...	
...	...	
...	...	
Total		176

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à **4045** membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de l'Association COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**CENTRE LEON BERARD-LYON****Personne concernée**

Professeur Jean-Yves BLAY : Administrateur et Directeur Général du Centre Léon Bérard

Nature et objet de la convention

Soutiens financiers

Modalités

Attribution d'une subvention pour aide à la recherche de 69 000 € au titre de l'année 2021 (Projet Equipe GABUT - DUCRAY).

Attribution d'une subvention pour aide à la recherche de 69 000 € au titre de l'année 2021 (Projet Equipe AZNAR - RENNO).

Attribution d'une subvention pour aide à la recherche de 69 000 € au titre de l'année 2021 (Projet Mme Céline VERCHERAT).

Attribution d'une subvention pour aide à la recherche de 29 500 € au titre de l'année 2021 (Projet Mme Julie CARAMEL).

Attribution d'une subvention pour aide à la recherche de 29 500 € au titre de l'année 2021 (Projet Mme Carine HALFON DOMENECH).

Association des LARYNGECTOMISES DE L'AIN**Personne concernée**

Alain ROUSSEAU : Administrateur et Délégué de l'association.

Nature et objet de la convention

Soutiens financiers

Modalités

Attribution par le conseil d'administration du 15 juin 2021, d'une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2021.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**Mutualité de l'Ain - ADREA****Personnes concernées**

Christiane HUBERT : Administrateur et Présidente de la mutualité de l'Ain.

Viviane HENRY : Administrateur et Représentante ADREA – Mutualité des Pays de l'Ain.

Nature et objet de la convention

Mise à disposition gracieuse des locaux

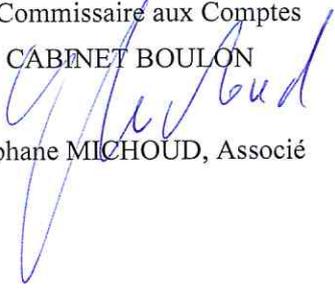
Modalités

Mise à disposition à titre gratuit en faveur du comité de L'AIN DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER de locaux situés Rue Bourgmayer à Bourg en Bresse (01).

Fait à BOURG EN BRESSE, le 25 Mars 2022

Le Commissaire aux Comptes

CABINET BOULON


Stéphane MICHOU, Associé